

OBJECTIFS D'IMPACT "JEUNES EN SITUATION DE VULNERABILITÉ ET EN CRISE PSYCHOSOCIALE"

Nous soutenons les organisations dont les prestations ou projets visent à générer les effets suivants. Veuillez cocher les objectifs d'impact qui s'appliquent à votre organisation.

Changements dans le groupe cible

- ☐ Les jeunes connaissent leurs ressources et leurs compétences personnelles. Iels développent leur pouvoir d'action et de décision, leur esprit critique et leur confiance en soi.
- ☐ Les jeunes font des choix positifs pour leur santé et leur bien-être et adoptent des comportements protecteurs.
- ☐ Les jeunes connaissent les offres de soutien existantes dans leur région.
- ☐ Les jeunes se sentent capables de demander de l'aide.
- ☐ Les jeunes ont les compétences et les ressources nécessaires pour surmonter les périodes de crises et stabiliser leur vie à long terme.
- ☐ Les jeunes disposent d'outils pour gérer le stress, la pression et les angoisses.
- ☐ Les jeunes sont informé.e.x.s et sensibilisé.e.x.s sur des thématiques sociétales et/ou de santé (santé mentale, consommations et addictions, santé sexuelle, diversités sexuelles et de genre, racisme, sexisme, consentement, violences, réseaux sociaux, sport, etc.).
- ☐ Les jeunes ont un esprit critique sur les espaces numériques (pornographie, image de soi, fake news, masculinisme, etc.).
- ☐ Les jeunes victimes de violence savent où trouver de l'aide et connaissent leurs droits.
- ☐ Les jeunes respectent la diversité et les différences.
- ☐ Les jeunes sont capables de communiquer et d'agir sans recourir à la violence, et de respecter les limites des autres.
- ☐ Les jeunes témoins de violence/discriminations savent reconnaître les comportements abusifs, violents et discriminatoires, et savent comment apporter leur aide ou en demander.

Changements dans l'environnement de vie

- ☐ Les offres de soutien pour les jeunes sont accessibles facilement et sans contraintes.
- ☐ Les jeunes ont des personnes de confiance vers qui se tourner.
- ☐ Les jeunes vivent dans un logement dans lequel iels se sentent bien et en sécurité.

- ☐ Les jeunes sont accompagné.e.x.s en fonction de leurs besoins dans les périodes de transition.
- ☐ Une étroite collaboration est mise en place entre les proches, les institutions et les structures d'accueil pour assurer la continuité du suivi.
- ☐ Les professionnel.le.x.s qui travaillent avec des jeunes savent repérer celles/ceux qui sont en situation de détresse et prennent rapidement contact avec elles/eux pour les orienter vers des services d'aide.
- ☐ Les professionnel.le.x.s qui travaillent avec des jeunes sont formé.e.x.s à des thématiques en lien avec la violence, les discriminations, les inégalités et à des thématiques spécifiques (immigration, orientation sexuelle et identité de genre, racisme, sexisme etc.). Iels portent un regard critique sur leur pratique et mettent en place un accueil inclusif.
- ☐ Les professionnel.le.x.s qui travaillent avec des jeunes savent repérer les situations à risque souvent invisibilisées et peu prises en charge (young carers, careleavers, les jeunes dont un parent est incarcéré, ceux dont un frère ou une sœur est gravement malade/décédé, les MNA, les jeunes issu.e.x.s de l'immigration, les jeunes LGBTQ+).

Changements au sein de la société

- ☐ Les jeunes ont accès de manière égale aux prestations, peu importe leur situation socio-économique, leur lieu de résidence et leur situation de vie.
- ☐ La collaboration entre les acteurs-trices de la jeunesse, les milieux politiques, les décideurs-deuses communaux, le domaine social, les prestataires médico-thérapeutiques et l'économie permet de dégager des synergies et d'élaborer des solutions durables.
- ☐ Le grand public est sensibilisé aux principaux enjeux actuels chez les jeunes (santé mentale, peur du futur, numérique, violence et harcèlement) ainsi qu'aux discriminations et inégalités.
- ☐ Des actions de lutte contre les discriminations et inégalités sont menées (plaidoyer, de défense des droits et de changements politiques et sociaux, etc.).
- ☐ La participation des jeunes est renforcée : iels sont reconnu.e.x.s comme expert.e.x.s et peuvent activement défendre leurs intérêts et contribuer aux décisions les concernant.

Seules les organisations dont les prestations ont un impact sur le groupe cible ou l'environnement de vie des jeunes sont soutenues. Les projets qui visent exclusivement une transformation sociétale (campagnes de sensibilisation, initiatives politiques p. ex.) ne sont pas soutenus.